



**PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT**  
Direction-adjointe du logement, de la politique de la ville et de  
l'habitat  
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Yves PAUL  
Mèl : yves.paul@cg60.fr  
Tél. : 03.44.10 72 35  
Fax : 03.44.06.64.51

Le Président du Conseil général

à

Monsieur le Directeur départemental  
des Territoires de l'Oise

Beauvais, le **12 MARS 2014**

**Objet :** Collecte des informations nécessaires à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme  
Commune de TROSLY-BREUIL

Suite à votre demande en date du 10 juin 2013 concernant la collecte des informations nécessaires à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme de la commune de TROSLY-BREUIL, prescrit par délibération du 8 mars 2013, j'ai l'honneur de vous adresser les informations suivantes :

#### **1° Routes départementales :**

Aucune route départementale ne traverse la commune de TROSLY-BREUIL.

#### **2° Circuits de randonnée inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)**

*Document à prendre en compte : Schéma départemental des circulations douces adopté le 16 décembre 2010*

Le département est compétent pour établir le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Le PDIPR a vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de TROSLY-BREUIL est traversé par le GR 12A inscrit au Plan départemental de randonnée pédestre adopté par délibération du Conseil général du 18 janvier 1990.

La fiche descriptive correspondante est jointe au présent courrier

#### **3° Transports**

*Le Conseil général est autorité organisatrice des transports interurbains.*

➤ *Lignes régulières :*

- n° 26, COMPIEGNE / SOISSONS.

➤ *Lignes scolaires :*

- à destination du collège Louis Bouland de COULOISY ;
- à destination du collège La Maison Française de CUISE-LA-MOTTE ;
- à destination des établissements de RIBECOURT ;
- à destination du collège André Malraux de COMPIEGNE.

Les horaires sont disponibles sur le site [www.oise-mobilité.fr](http://www.oise-mobilité.fr).

#### **4° Protection de l'environnement – les Espaces Naturels Sensibles (ENS)**

*Le Conseil général a approuvé le 18 décembre 2008 un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles.*

Ainsi, le territoire de la commune de TROSLY-BREUIL est concerné par :

Bureaux : Direction du développement des territoires – 10, 12 rue Charles CARON – 60000 BEAUVAIS

Courrier : Conseil général de l'Oise – 1, rue Cambry – CS 80941 – 60024 Beauvais Cedex – Tél : 03.44.06.60.60 – Fax : 03.44.06.60.01 – [www.oise.fr](http://www.oise.fr)

- l'ENS d'intérêt local « Forêt domaniale de Laigue » (SOI03) ;
- l'ENS d'intérêt local « Mont Berny et bois de Cuise » (SOI06) ;
- l'ENS d'intérêt local « Près de Batigny » (OIS20), en limite de la commune de Vieux-Moulin ;
- le GENS d'intérêt départemental « Massif Forestier de Compiègne, Laigue, Ourscamp » (GENS10), le plus vaste ensemble forestier du département qui s'étend sur près de 30 000 hectares en rive gauche de l'Oise.

Les GENS (ou Grands Ensembles Naturels Sensibles) ont été identifiés par le département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et préserver les continuités écologiques. Le massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamp dont le périmètre englobe les ENS cités précédemment, fait d'ailleurs l'objet d'une convention de gestion entre le Conseil Général de l'Oise et l'Office National des Forêts.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil Général visant à préserver ces espaces et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

#### **5° Assainissement**

La commune est dotée d'un assainissement collectif, les effluents sont rejetés sur la station d'épuration de CUISE-LA-MOTTE d'une capacité de 10 000 Equivalent-Habitants.

#### **6° Eau potable**

RAS

#### **7° Rivière**

RAS

#### **8° Déchets**

La collecte des déchets est assurée par la Communauté de communes du Canton d'ATTICHY et leur traitement par le Syndicat mixte de la Vallée de l'Oise.

#### **9° Aménagement numérique**

En matière d'aménagement numérique, le Département de l'Oise tient à communiquer à la commune de TROSLY-BREUIL les éléments d'information suivants :

- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le Conseil général de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en commission permanente le 21 mai 2012.

Le SDTAN est téléchargeable sur le site [www.oise.fr](http://www.oise.fr), rubrique haut-débit.

**Il est donc important que la commune de TROSLY-BREUIL tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.**

- Existant en matière d'accès internet fixe haut-débit (ADSL) sur la commune de TROSLY-BREUIL

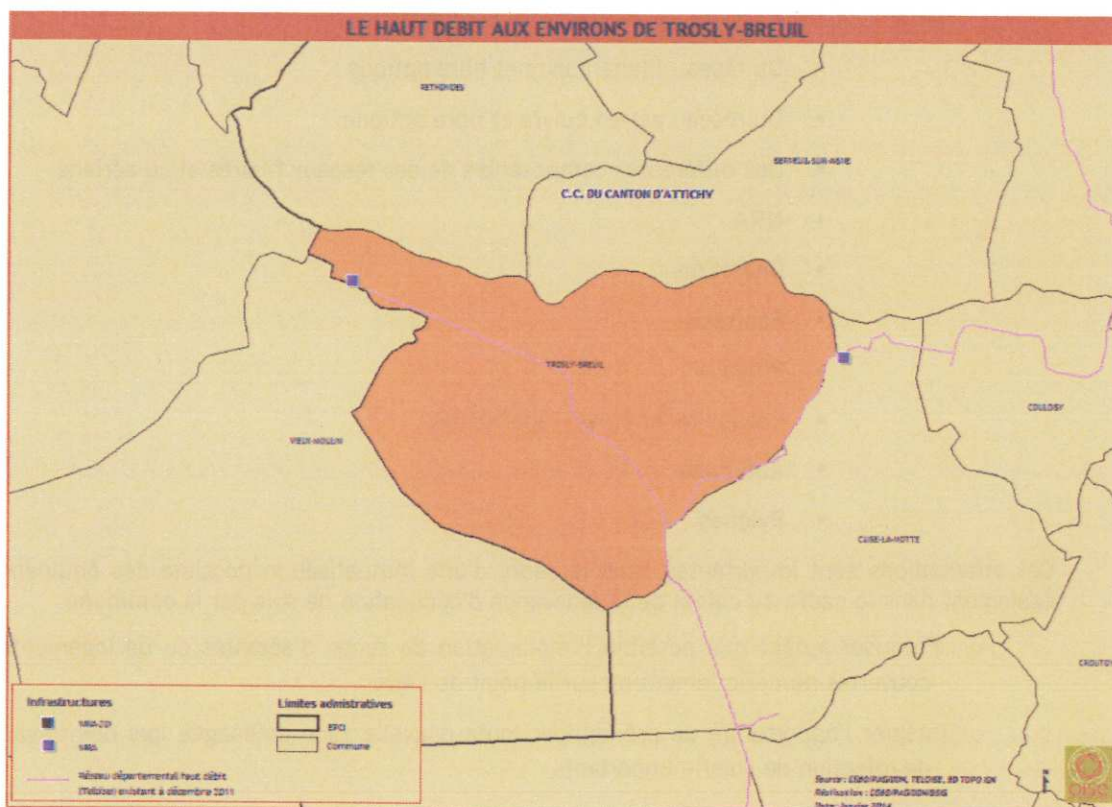


TROSLY-BREUIL est à ce jour très bien desservi par l'ADSL puisqu'un sous-répartiteur NRA est présent dans la commune. Ainsi, les habitations sur TROSLY-BREUIL peuvent prétendre pour leur quasi-totalité à des abonnements internet « triple-play » avec à la fois téléphone, internet et télévision.

- Existant en matière de réseau fibre optique haut-débit départemental

La stratégie en faveur du numérique du Département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long aujourd'hui de plus de 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais notamment du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau transite sur le territoire de la commune de TROSLY-BREUIL, et passe également à proximité notamment sur des communes frontalières (CUISE-LA-MOTTE COULOISY). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de TROSLY-BREUIL.



- Projet départemental très haut-débit

Le SDTAN ayant été entériné, le Conseil général initie dès aujourd'hui le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet échelonné sur 10 ans a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens, (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbps) aux possibilités actuelles (20Mbps).

La commune de TROSLY-BREUIL sera intégrée dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier ses habitants d'un accès internet très haut débit dans les années à venir.

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de TROSLY-BREUIL pour en desservir d'autres.

**Il est donc important que d'ores et déjà la commune de TROSLY-BREUIL intègre dans son PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.**

- Mutualisation des travaux

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le code des postes et des communications électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

### **Synthèse des recommandations en matière d'aménagement numérique**

---

- Maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
  - Du réseau filaire cuivre et fibre optique
  - Du réseau aérien cuivre et fibre optique
  - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens
  - NRA
  - Chambres
  - Fourreaux
  - Poteaux
  - Locaux techniques, répartiteurs
  - Antennes
  - Pylônes

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation de sols par la commune.

- Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être
- Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants
- Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (Conseil général de l'Oise).
- Dans le cadre de l'obligation L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article L49.

#### **10° Aménagement foncier**

RAS

#### **11° Immobilier et logistique**

RAS

## 12° Logement

*L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH). Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.*

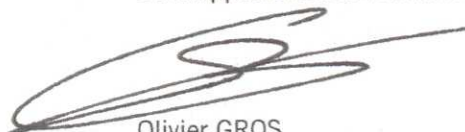
Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise ([opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr)), thématique « Urbanisme et habitat ».

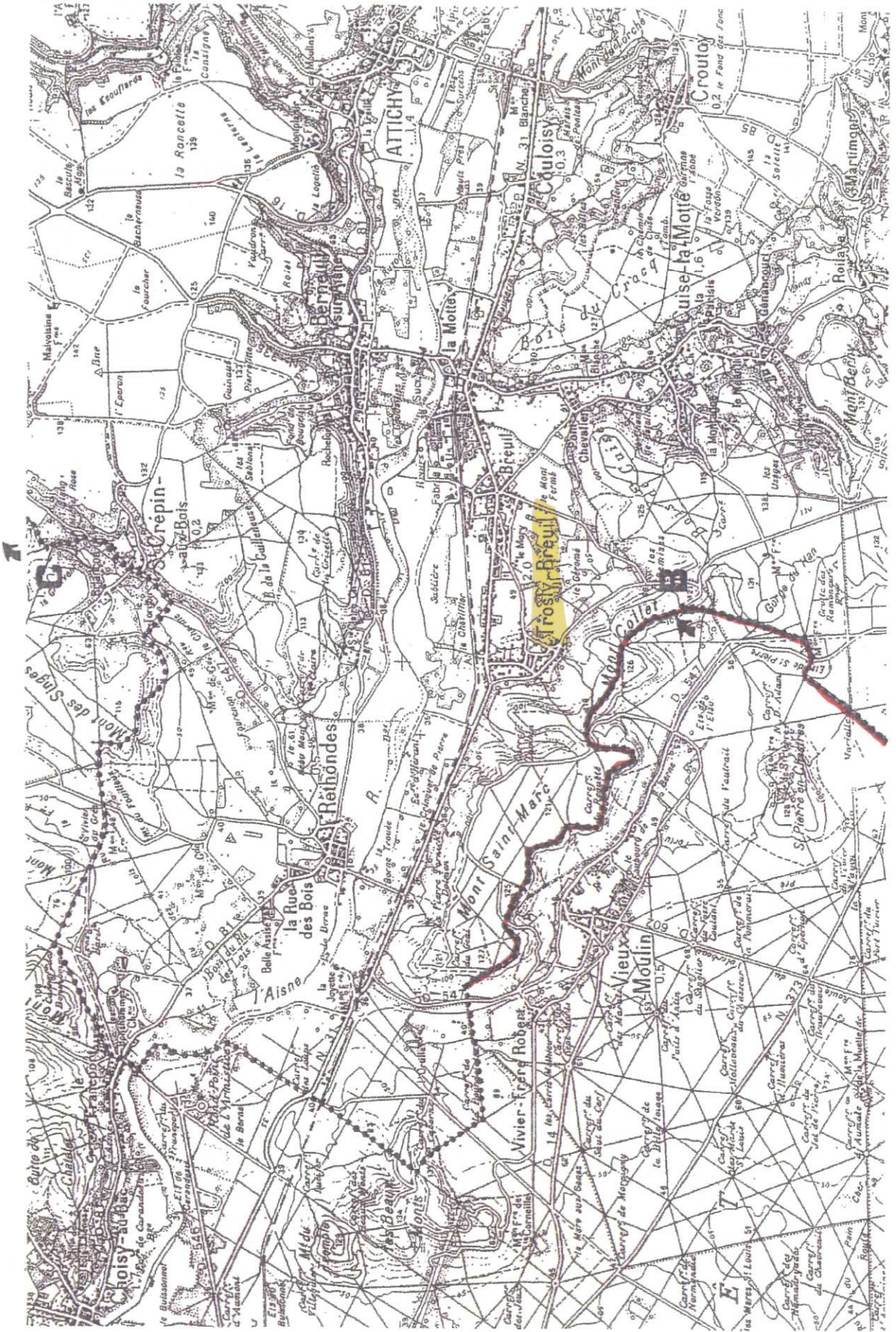
Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du Département.

Pour le Président du Conseil général,  
et par délégation,  
le Directeur général-adjoint du pôle  
Développement des Territoires et Environnement



Olivier GROS





G.R. 12A ILE DE FRANCE - ARDENNES

TROSLY-BREUIL 12A    "\*\* route de Brèche

\* route du Mont Collet

\* route Tournante du Mont St-Marc"







SOI06

Mont Bery et Bois de Cuise



ID

**Surface :** 688

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

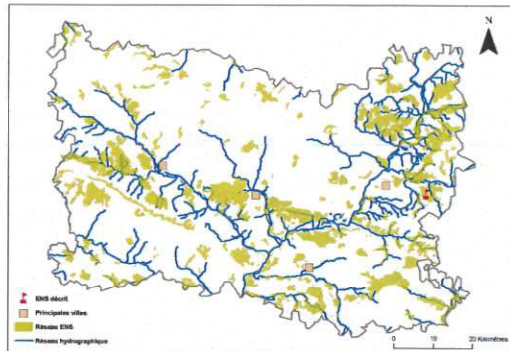
SOISSONNAIS, VALLEE DE L'OISE.

**Canton(s) concerné(s) :**

ATTICHY.

**Commune(s) concernée(s) :**

CUISE-LA-MOTTE, SAINT-ETIENNE-ROILAYE, TROSLY-BREUIL.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212001, Natura 2000 - ZSC : FR2200382, ZICO PE 03, ZNIEFF I n°220014322.

### Valeur patrimoniale

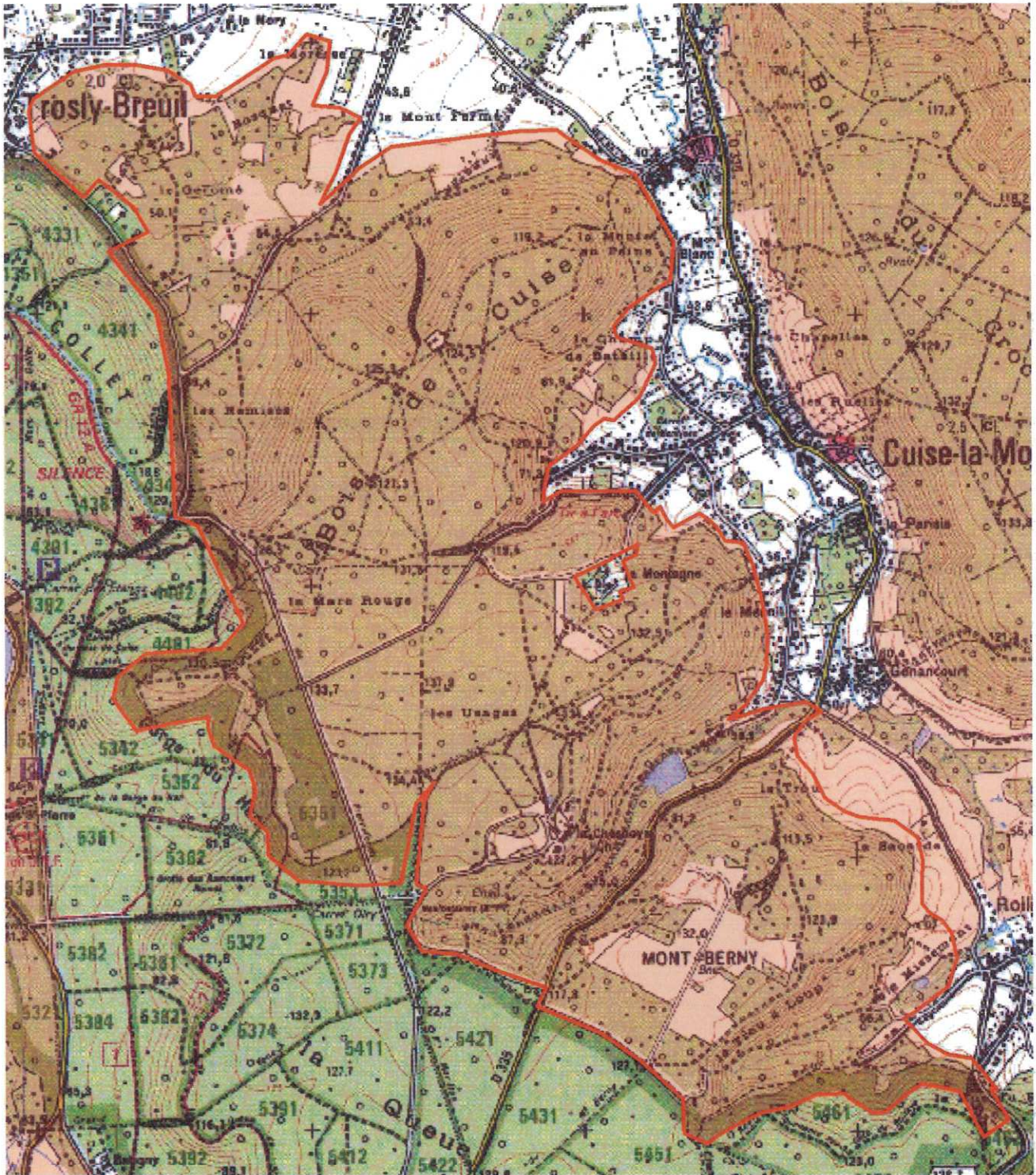
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)





 Délimitation de l'ENS

0 240 480 m





## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### *Composition*

Milieus naturels dominants

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

#### *Organisation, fonctionnement et état de conservation*

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE





## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

- PDIPR/Aménagements /Animations scolaires

*Etat d'avancement*

*Maitre d'ouvrage choisi*



GENS10

Massif forestier de Compiègne, Laigue, Ourscamp



ID

**Surface :** 27796

**Altitude :** 30 - 151 m

**Entité paysagère :**

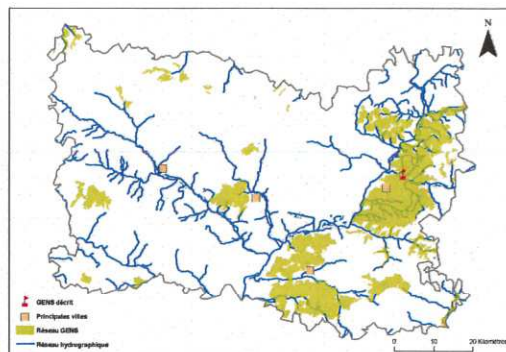
NOYONNAIS, SOISSONNAIS, VALOIS MULTIEN.

**Canton(s) concerné(s) :**

Attichy, Bienville, Compiègne, Crépy-En-Valois, Estrees-Saint-Denis, Jaux, Noyon, P

**Commune(s) concernée(s) :**

ARMANCOURT, BAILLY, BERNEUIL-SUR-AISNE, BETHISY-SAINT-MARTIN, BETHISY-SAINT-PIERRE, CAISNES, CARLEPONT, CHIRY-OURSCAMP, CHOISY-AU-BAC, CLAIROIX, COMPIEGNE, CUISE-LA-MOTTE, CUTS, GILOCOURT,



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS, Natura 2000 - ZSC, ZICO, ZNIEFF I, ZNIEFF II.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

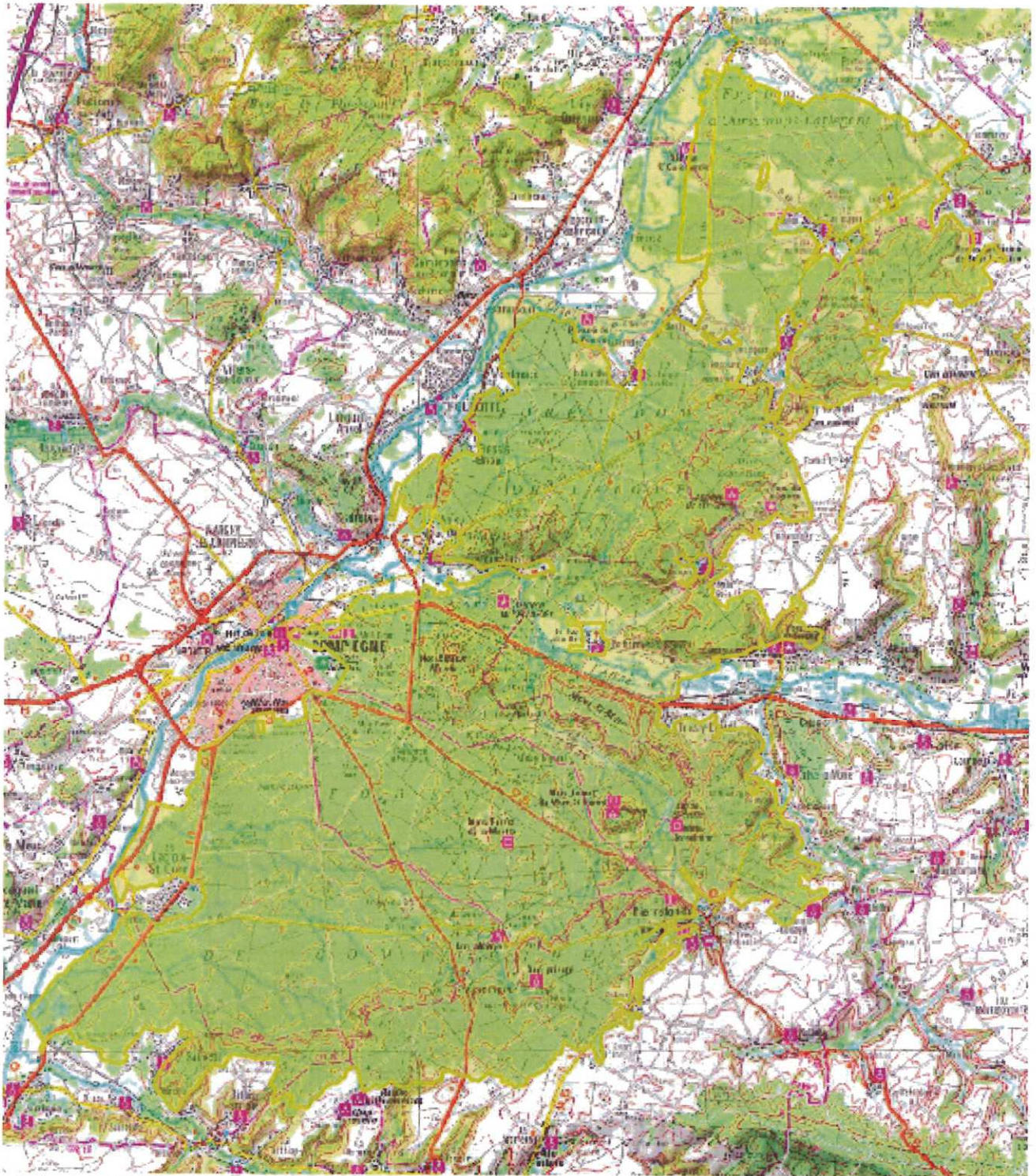
### Vocation proposée



### Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)

Le site est sans nul doute le plus vaste ensemble forestier de l'Oise. Il s'étend sur près de 30 000 ha en rive gauche de l'Oise, depuis les coteaux surplombant la vallée de l'Automne jusqu'au nord-est de Compiègne. L'essentiel du site est concerné par des boisements et notamment des chênaies-charmaies-hêtraies. Le site est caractérisé par de nombreux points d'appel remarquables et patrimoniaux, tant écologiques que paysagers et sociaux. Le site abrite notamment la clairière de l'Armistice, ou fut signé l'Armistice de la première guerre mondiale et l'allée des Beaux-monts, véritable trouée dans le massif de Compiègne décidée par Napoléon Ier.





 Délimitation du GENS

0 2 760 5 520 m





## Description et intérêt du Grand Ensemble Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieux naturels dominants

la hêtraie neutrophile continentale du Galio odorati-Fagetum sylvaticae ; la hêtraie neutrophile subatlantique/précontinentale du Hyacinthoido non scriptae-Fagetum sylvaticae ; la chênaie-charmaie acidocline du Loniceri periclymeni-Quercetum petraeae (type subatlantique méridional) ; la chênaie-hêtraie du Fago sylvaticae-Quercetum petraeae (type subatlantique méridional) ; les hêtraies-chênaies acidophiles hydromorphes du Quercu roboris-Betuletum pubescentis ; la hêtraie calcicole de l'Hordelymo europaei-Fagetum sylvaticae (type subatlantique méridional) ; la hêtraie thermocalcicole submontagnarde du Cephalanthero-Fagion sylvaticae ; la frênaie à Laïche espacée du Carici remotae-Fraxinetum excelsioris ; les ormaies-frênaies à Orme lisse, sur banquettes inondables (Ulmo laevis-Fraxinetum excelsioris) ; les frênaies-acérais fraîches, sur ravins froids du Lunario redivivae-Acerion pseudoplatani ; les groupements herbacés humides nitrophiles de l'Aegopodion podagrariae et de l'Alliarion petiolatae ; les pelouses sur sables du Violion caninae à Dianthus deltoides.

##### Espèces végétales remarquables

le Géranium sanguin (Geranium sanguineum\*), l'Armérie faux-platain (Armeria arenaria\*) ; la rare Gentiane croixette (Gentiana cruciata\*) ; la Laïche de Reichenbach (Carex reichenbachii\*) ; la Pyrole à feuilles rondes (Pyrola rotundifolia var. rotundifolia\*) ; le Cynoglosse d'Allemagne (Cynoglossum germanicum\*) ; la Prêle d'hiver (Equisetum hyemale\*) ; l'Orme lisse (Ulmus laevis\*) ; la Nivéole de printemps (Leucojum vernum\*) ; la Véronique en écus (Veronica scutellata\*), le Potamogeton coloré (Potamogeton coloratus\*) ; le Dicranum vert (Dicranum viride)...

##### Espèces animales remarquables

Espèces inscrites aux Directives de Natura 2000

>> Invertébrés : Barbot (Osmoderma eremita)\* ; Cuivré des marais (Lycaena dispar) ; Damier de la Succise (Euphydryas aurinia) ; Ecaïlle chinée (Callimorpha quadripunctaria)\* ; Grand capricorne (Cerambyx cerdo) ; Lucane cerf-volant (Lucanus cervus) ; Taupin violacé (Limonicus violaceus) ; Sphinx de l'Epilobe (Proserpinus proserpina\*)

>> Mammifères : Grand Murin (Myotis myotis) - Reproduction ; Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros) - Reproduction ; Vespertilion de Bechstein (Myotis bechsteini) ; Vespertilion de Natterer (Myotis nattereri) ; Vespertilion à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)

>> Oiseaux : Alouette lulu (Lullula arborea) - Hivernage ; Autour des palombes (Accipiter gentilis) - Reproduction ; Balbuzard pêcheur (Pandion haliaetus) - Etape migratoire ; Bondrée apivore (Pernis apivorus) - Reproduction ; Busard cendré (Circus pygargus) - Etape migratoire ; Busard Saint-Martin (Circus cyaneus) - Reproduction ; Circaète Jean-le-blanc (Circaetus gallicus) ; Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus) - Reproduction ; Epervier d'Europe (Accipiter nisus) - Reproduction ; Faucon émerillon (Falco columbarius) - Etape migratoire ; Faucon pèlerin (Falco peregrinus) - Etape migratoire ; Gorgebleue à miroir (Luscinia svecica) - Reproduction ; Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis) - Reproduction ; Milan noir (Milvus migrans) - Etape migratoire ; Milan royal (Milvus milvus) - Etape migratoire ; Pic mar (Dendrocopos medius) - Résidente ; Pic noir (Dryocopus martius) - Résidente ; Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio) - Reproduction ; Sterne pierregarin (Sterna

#### Organisation, fonctionnement et état de conservation

##### Agencement et connexion des milieux dans le site

Les milieux sont particulièrement bien connectés entre eux et le site est très homogène. Les corridors biologiques sont nombreux et fonctionnels permettant de bonnes connexions.

##### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Le site est très vaste et autonome écologiquement. Ses connexions avec les vallées de l'Oise et de l'Automne sont particulièrement bonnes. Le site diffuse des digitations boisées vers les massifs environnants, ce qui permet des échanges.

##### Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation bon. Le cortège spécifique associé est de toute évidence présent et peu perturbé. Quelques dégradations et ruptures émaillent le site mais concernent de petites surfaces. La futaie régulière domine le site mais tous les régimes sylvic

### DESCRIPTION PAYSAGERE

#### DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible et praticable par de nombreux chemins, sentes et layons.



Réalisation Bictope - 2007

## Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

### *Principaux usages et activités sur le site*

Foresterie (résineux) et loisirs (étangs de pêche) et quelques parcelles agricoles (pâturages)

### *Principales activités aux alentours*

Agriculture, foresterie

### *Fréquentation*

Le site est un point d'appel touristique important, et notamment le site des Beaux-Monts ainsi que la Clairière de l'Armistice.

### *Réglementations diverses*

### *Foncier*

### *Présence de bâtiments*

### *Gestion et valorisation actuelles*

### *Dégradation et menaces*

Foresterie parfois dégradante (coupes à blanc, plantation de résineux...)

## Historique et piste d'actions

### *Date d'intégration*

### *Pistes d'actions*

### *Etat d'avancement*

### *Maitre d'ouvrage choisi*





OIS20

Prés de Batigny



ID

**Surface :** 204

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

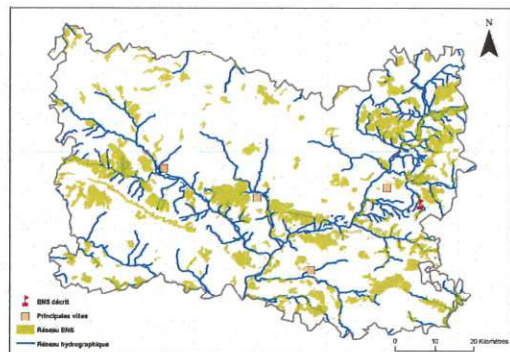
VALLEE DE L'OISE.

**Canton(s) concerné(s):**

ATTICHY, VIEUX-MOULIN.

**Commune(s) concernée(s) :**

PIERREFONDS, TROSLY-BREUIL, VIEUX-MOULIN.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212001, ZICO PE 03, ZNIEFF I n° 220014322.

### Valeur patrimoniale

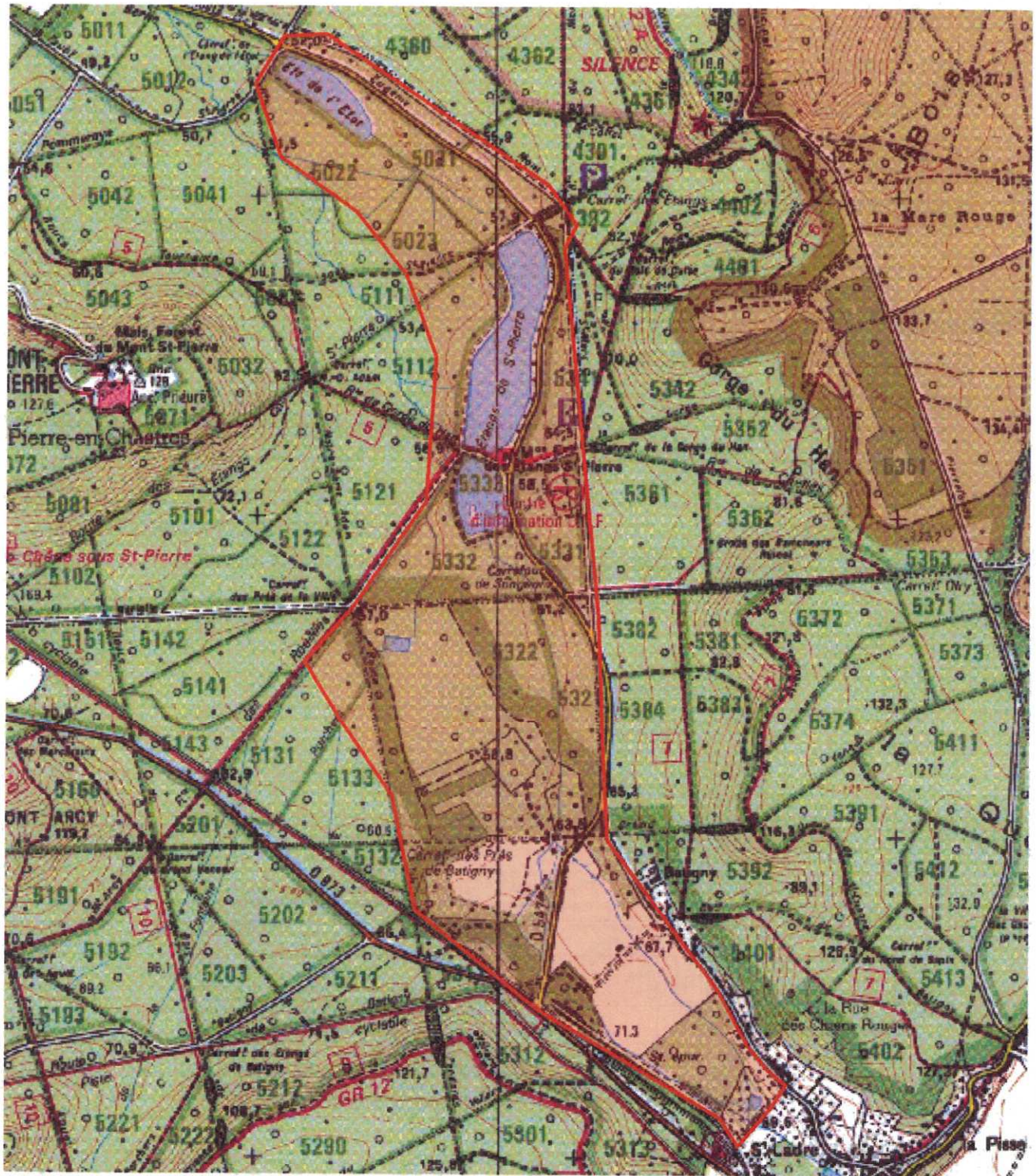
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée

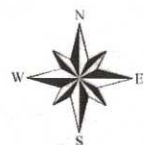
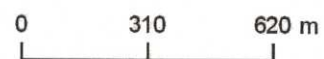


### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)





 Délimitation de l'ENS





## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### *Composition*

Milieus naturels dominants

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

#### *Organisation, fonctionnement et état de conservation*

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE





## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

*Etat d'avancement*

*Maitre d'ouvrage choisi*



SOI03

Forêt domaniale de Laigue



ID

**Surface :** 2142

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

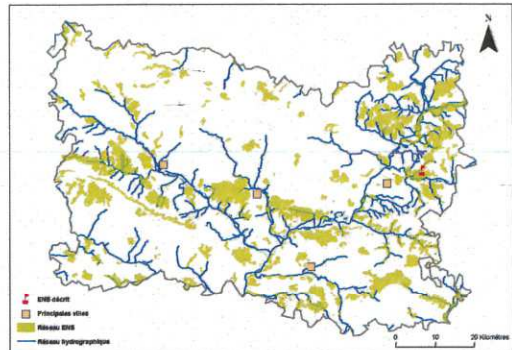
SOISSONNAIS, VALLEE DE L'OISE.

**Canton(s) concerné(s) :**

ATTICHY, BIENVILLE, COMPIEGNE, VIEUX-MOULIN.

**Commune(s) concernée(s) :**

BERNEUIL-SUR-AISNE, CHOISY-AU-BAC, COMPIEGNE, RETHONDES, SAINT-CREPIN-AUX-BOIS, TRACY-LE-MONT, TROSLY-BREUIL, VIEUX-MOULIN.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212001, Site Classé Oise 44, ZICO PE 03, ZNIEFF I n°220014322.

### Valeur patrimoniale

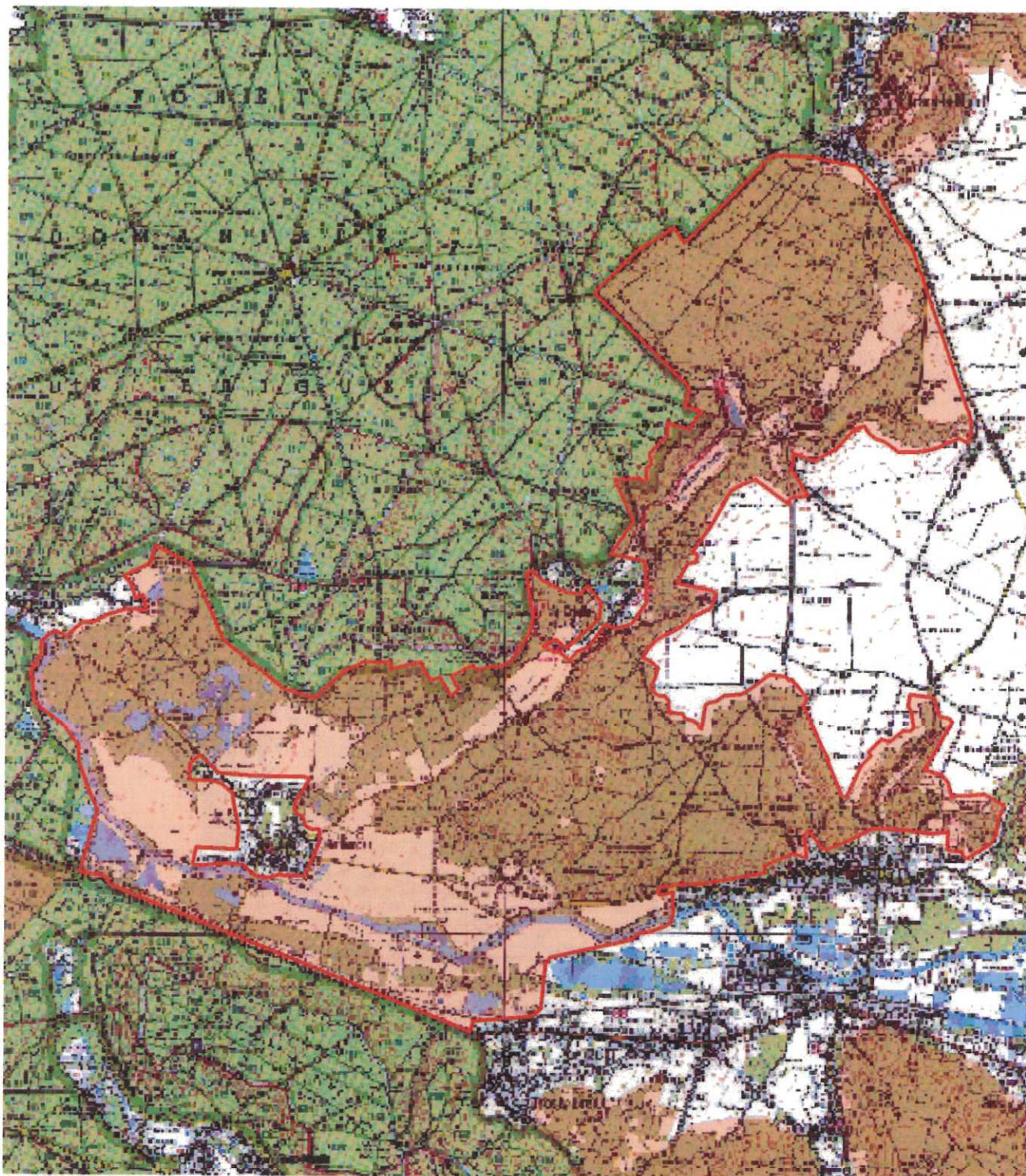
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)





Délimitation de l'ENS

0 540 1 080 m





## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### *Composition*

Milieus naturels dominants

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

#### *Organisation, fonctionnement et état de conservation*

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE





## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

- PDIPR/Aménagements /Animations scolaires

*Etat d'avancement*

*Maitre d'ouvrage choisi*